



Réponse n° :	DQ17	Réf. :	Document DQ17 (BAPE)
Rédigé par :	Christine Martineau, M. Sc. biologiste	Date :	19-10-2009
Date de la demande :	14-10-2009	Heure :	
Lieu :	Thetford Mines	Projet :	BAPE, projet Des Moulins
Objet :	Réponse à la question du document DQ17		
Diffusion :	cc. Renée Poliquin, BAPE	Coordonnatrice	

Question

Pourriez-vous clarifier et donner la signification des codes utilisés pour les érablières dans l'étude d'impact? Il est question de ERO et de ER dans le texte en référence au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), alors qu'il est question de ER, EO, ERR et EOR dans la note de bas de page en référence à la réglementation des municipalités (PR3.1, p. 56). Par ailleurs, il est fait référence à un document du MAPAQ (2007) qui ne se trouve pas en bibliographie. Pourriez-vous fournir la référence complète?

Réponse

ERO est l'ancien code pour EO; tous deux concernent le même type de peuplement.

Signification des codes :

EO (ou ERO)	Érablière rouge
ER	Érablière à sucre
ERR	Érablière à sucre avec résineux (dominance feuillue)
EOR	Érablière rouge avec résineux (dominance feuillue)

Soulignons qu'en addition à ces peuplements, les codes ERBB, ERBJ, ERFI, ERSP, ERFT et ERPE dont les peuplements correspondants se trouvent dans la zone d'étude et où des éoliennes ou des chemins reliés à l'aménagement du parc étaient prévus, ont été visités par un ingénieur forestier. Cette visite a été effectuée afin de s'assurer qu'aucun chemin ou éolienne ne serait implanté dans des peuplements pouvaient être considérés comme des érablières selon la réglementation des municipalités (150 tiges d'érables de 20 cm de DHP à l'hectare pour une superficie minimale de 4 hectares). Les infrastructures dérogatoires ont été déplacées afin de respecter l'interdiction reliée aux érablières.

La référence MAPAQ (2007) concerne les données cartographiques obtenues à la suite d'une consultation auprès de M. Jean-François Guay du MAPAQ (voir *Liste des personnes consultées* dans l'étude d'impact). Afin d'être plus précis, on aurait pu lire dans la section référence de l'étude d'impact :

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). 2007. Base de données écoforestières du Québec (SIEF), 1: 20 000, MRNF Québec (2007). Fichiers envoyés par courriel par M. Jean-François Guay, MAPAQ, le 14 octobre 2008.